

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 4 JUILLET 2021 à 9h30

L'an deux mille vingt-et-un, le quatre juillet, à neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Aurélien DOMMANGET, après avoir été dûment convoqué le 30 juin 2021.

Réunion : Ordinaire

Etaient présents : Messieurs et Mesdames Véronique CLABAUX, Christophe COURBY, Joël DESSEIN, Aurélien DOMMANGET, Carole PARREIN, Philippe PIQUET, David DUBOIS, Marie STRYJKOWSKI, Maxime SGARD, conseillers municipaux.

Absent excusé : Ludivine DUFOUR, donne pouvoir à David DUBOIS ; Dominique LORRIDAN donne pouvoir à Maxime SGARD

Secrétaire de séance : Mme Marie STRYJKOWSKI

Mr Aurélien DOMMANGET débute la séance en ajoutant un point à l'ordre du jour : délibération pour l'attribution d'une subvention à la bibliothèque

L'ordre du jour ainsi modifié est le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation et ratification du compte-rendu du conseil municipal du 7 mai 2021
3. Délibération pour l'attribution d'une subvention pour le Comité des Fêtes
4. Délibération pour l'attribution d'une subvention à la bibliothèque
5. Choix de l'entreprise pour les travaux de l'impasse de la pisciculture
6. Point sur les projets en cours
7. Questions diverses

1 Désignation du secrétaire de séance

Madame Marie STRYJKOWSKI est désignée secrétaire de séance.

2 Approbation et signature du compte rendu du 07/05/2021

Le compte-rendu de la réunion ordinaire du 7 mai 2021 est signé par les membres du conseil.

3 Délibération pour l'attribution d'une subvention au Comité des Fêtes

Une subvention d'un montant de 1100 € est votée avec **11 voix POUR**.

4 Délibération sur l'attribution d'une subvention à l'association La Chouette Bibliothèque

Mr Christophe COURBY présente l'association nouvellement créée au sein de la commune. La subvention demandée par l'association La Chouette Bibliothèque a pour but de faciliter la création de l'association, notamment le financement d'étagères et l'accès gratuit aux Clerquois.

Une subvention d'un montant de 500€ est votée avec **11 voix POUR**.

5 Choix de l'entreprise pour les travaux de l'impasse de la pisciculture

Deux entreprises ont répondu à la demande de devis : OSTP et Leroy TP.

Les 2 devis sont comparés :

- Leroy TP propose un enrobé de 5 cm => risque de fissuration de l'enrobé au passage répétés de tracteurs et camions au tonnage élevé
- Leroy TP ne propose pas de garantie
- OSTP propose de son côté un décaissage complet et émulsion bi-couche
- OSTP garantit ses travaux 10 ans

Il faut noter le caractère défectueux du pont en bas de l'impasse qui conduit au chemin desservant les parcelles. Une vigilance sera à apporter à ce sujet notamment en raison des engins au tonnage important qui sont amenés à l'emprunter.

Mr Aurélien DOMMANGET fait alors un aparté concernant la réalisation d'un programme de recensement et de contrôle des ouvrages tels que les ponts financé par l'Etat dans le cadre du plan de relance, dont pourra bénéficier la commune.

A l'unanimité, le conseil municipal valide le devis de la société OSTP, sous réserve d'une réunion préalable, afin de lever les dernières interrogations, notamment la résistance à la charge de la réalisation proposée par OSTP, ainsi que les éventuelles exclusions de garantie.

Mr Aurélien DOMMANGET informe de la tenue prochaine d'une réunion publique avec les habitants de l'impasse.

Mr Maxime SGARD présente également un devis à titre d'information pour la réalisation d'un soutènement du talus effondré route de Guémy. Le coût d'une telle réfection, avoisinant les 50 000€, n'est pas en adéquation avec le budget de notre petite commune. C'est pourquoi il est proposé la réalisation des travaux par les membres volontaires afin de réduire les coûts. Les modalités précises de ces travaux restent à définir. Ils s'orienteraient vers la pose de pieux, de bardage et de végétalisation du talus. Ces travaux nécessitent un chiffrage du coût, ainsi que la recherche éventuelle de subventions.

6 Point sur les projets en cours

- Réfection de la rambarde du pont d'Audenfort

Un seul devis est pour l'instant proposé. Le coût de la réfection de la passerelle seule s'élèverait à 5250€. Au

moins un devis supplémentaire est nécessaire. De nouvelles recherches d'entreprises seront effectuées dans ce sens.

- Pas de retour des aménageurs concernant le projet immobilier route de Guémy
- Nécessité de regravillonner le cimetière pour limiter la repousse incessante des adventices
- Il a été nécessaire de réaliser une réparation sur le camion communal concernant le descellement de la boîte de vitesse.
- Mr Joël DESSEIN fait un retour concernant l'aménagement du site de la Peupleraie, notamment la mise en place d'un pâturage par des moutons. Le projet, subventionnable à hauteur de 80%, est à prévoir en 2022.
- Mr DESSEIN revient également sur la création d'un sentier de randonnée. L'avis consultatif du Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale suggère de laisser passer la période des nidifications avant d'envisager la création concrète du sentier. Un relevé des sentiers de randonnée est également à envisager.

7 Questions diverses

Mme Véronique CLABAUX informe le conseil que Mr ANDROT (gîte Sainte-Thérèse) est intéressé par la location de la licence IV que possède la commune. Une réflexion sera donc à mener concernant les modalités de location de la licence lors d'un prochain conseil municipal.

Mr DOMMANGET informe le conseil municipal d'un bon avancement des travaux d'effacement de la pisciculture d'Audenfort.

Mr Joël DESSEIN pose la question des autorisations de piégeage, notamment de la responsabilité de la commune à cet égard. Les règles de piégeage n'étant pas toujours respectées, il convient d'en aviser les gardes fédéraux et l'Office Français de la Biodiversité afin de réaliser des contrôles.

Mr DESSEIN évoque la création d'un tableau de bord des projets en cours, afin que chaque membre du conseil puisse constater l'avancement de ces projets et y contribuer. Ce tableau informatif en dossier partagé sera prochainement créé.

Mr Maxime SGARD revient sur la précédente réunion du SIDEALF. Lors de cette dernière a été présentée une mutualisation des moyens avec la CAPSO, pour laquelle une étude de faisabilité va être menée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est levée à 11h35.

Fait à Clerques, le 4 juillet 2021

Signatures du compte rendu du Conseil Municipal du 4 juillet 2021

Mr A. DOMMANGET
Maire



Mr M.SGARD
2^{ème} adjoint



Mr C.COURBY
3^{ème} adjoint



Les conseillers municipaux présents

V. CLABAUX



J.DESSEIN



D.DUBOIS



C.PARREIN



P.PIQUET



M.STRYJKOWSKI

